

Mardi, le 29 janvier 2002

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Qué.
GLR 6A6

SANS PREJUDICE

162

DM90

Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
par le ministère des Transports

Montréal

AUD6211 06 057

Att.: Direction

Concernant le projet de prolongement de l'autoroute Ville-Marie vers l'est de la ville de Montréal, pourquoi ne pas construire une autoroute en tranchée à quatre voies (au lieu de six) avec, en plus, deux voies ferrées pour un Système léger sur rail électrique (au lieu d'une longue voie réservée pour autobus) entre Repentigny et le centre-ville de Montréal ?

Bien à vous,

Marc Williams

Marc Williams

